

Le Saint Père recommande tout spécialement l'usage, déjà répandu dans nombre d'églises, de rendre, durant tout le mois de juin, divers hommages au Sacré-Cœur. Le Souverain Pontife, ouvrant les trésors de l'Eglise, accorde une indulgence de trois cents jours aux fidèles, indulgence qu'ils pourront gagner chaque fois qu'ils assisteront à de pieux exercices de ce genre, et aussi une indulgence plénière à ceux qui, durant le mois de juin, y auront assisté au moins dix fois.

Un autre grand désir du Souverain Pontife est de voir propager toujours plus largement une pratique hautement recommandée, et qui existe déjà en beaucoup de lieux, pratique en vertu de laquelle, le premier vendredi de chaque mois, ont lieu des exercices en l'honneur du Sacré-Cœur, où l'on récite publiquement les litanies que lui-même a approuvées naguère, et où on répète la formule de consécration proposée par lui. Si cette pratique se développait chez le peuple chrétien, et devenait en quelque sorte une habitude, cela rendrait fréquente et assidue l'affirmation du droit divin et royal que le Christ a reçu de son Père sur tout le genre humain, et qu'il a acquis de son sang. Jésus-Christ lui-même, fléchi par ces hommages, riche d'ailleurs en miséricordes et merveilleusement porté à combler les hommes de ses bienfaits, voudra bien oublier leur malice et leur tendre les bras, non même comme à des fidèles soumis, mais comme à des amis et à des fils bien-aimés.

En outre, le Saint-Père souhaite grandement que les jeunes gens, ceux-là surtout qui s'adonnent aux lettres et aux sciences, forment entre eux de ces sociétés qu'on appelle confréries ou congrégations du Sacré-Cœur. Il s'agit de cette phalange de ces jeunes gens choisis, qui,